

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 05/02/2025
ID Télétransmission : 033-213300635-20250204-140349-DE-1-1

Date de mise en ligne : 07/02/2025

certifié exact,

**Séance du mardi 4 février
2025
D-2025/7**

Aujourd'hui 4 février 2025, à 14h02,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Monsieur Maxime PAPIN, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT, Madame Magali FRONZES,

Monsieur Guillaume MARI présent à partir de 14h30, Madame Pascale BOUSQUET-PITT présente à partir de 14h40, Madame Nadia SAADI présente à partir de 16h15, Madame Nathalie DELATTRE présente jusqu'à 16h17

Excusés :

Madame Isabelle FAURE, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Maxime ROSSELIN, Madame Léa ANDRE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES,

**SEML Bordeaux Métropole Aménagement (BMA) - Rapport
des administrateurs sur les sociétés d'économie mixte au titre
des articles L.2313-1, L.2313-1-1, L.1524-5 du Code général
des collectivités territoriales - Rapport 2024 - Exercice 2023 -
Information**

Monsieur Stéphane PFEIFFER, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le rapport ci-joint est celui des représentants de la Ville de Bordeaux désignés comme administrateurs au sein de la SEML (Société d'économie mixte locale) Bordeaux Métropole Aménagement (BMA). Il se propose de faire un point synthétique sur la société au titre de l'exercice 2021.

Dénomination sociale	Bordeaux Métropole Aménagement (BMA)				
Statut	SAEML au capital de 3,9 M€, détenue à 45,11 % par la Ville de Bordeaux et à 13,31 % par Bordeaux Métropole				
Présidente	Marie-Claude NOEL				
Dir. Gén. ^{ale}	Claire VENDE				
Objet	Aménagement urbain				
Périmètre géographique	Bordeaux Métropole, Département de la Gironde et Région Nouvelle-Aquitaine				
INDICATEURS FINANCIERS	2021	2022	2023	2022/2023 En K€	2022/2023 En %
C.A.	4 338 K€	8 980 K€	5 665 K€	-3 315 K€	-36,9%
Rés. Net	685 K€	502 K€	308 K€	-193 K€	-38,6%
Capitaux Propres	25 684 K€	26 234 K€	27 770 K€	1 536 K€	5,9%
<u>Capital restant dû au 31/12/2023 (en K€)</u>					
Capital restant dû au 31/12/2023 des emprunts garantis par BM au profit de BMA					30 284 K€

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil municipal de la Ville de Bordeaux,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2313-1, L.2313-1-1, L.1524-5 ;

Entendu le rapport de présentation,

Considérant que la Ville de Bordeaux est actionnaire de la SEML Bordeaux Métropole Aménagement (BMA) et que, dans ce contexte, il est nécessaire de présenter chaque année au Conseil municipal de la Ville de Bordeaux le rapport des administrateurs représentant la Ville de Bordeaux au sein du Conseil d'administration de Bordeaux Métropole Aménagement (BMA), Société d'économie mixte locale (SEML) ;

Décide

Article unique : de prendre acte du rapport présenté par les administrateurs représentant la Ville de Bordeaux au sein du Conseil d'administration de Bordeaux Métropole Aménagement (BMA), Société d'économie mixte locale (SEML), au titre de l'exercice 2023.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 4 février 2025

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Stéphane PFEIFFER